

Paris, le 10 juillet 2017

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale
110, rue de grenelle
75007 Paris

N/R : SC/NA 34 16/17

Objet : Choix de l'académie de mise en situation professionnelle des PSYEN

Monsieur le Ministre,

Le premier concours de recrutement des psychologues de l'Éducation nationale est clos. Les lauréats viennent de prendre connaissance de leur affectation dans l'un des centres de formation PSYEN.

L'année de formation des lauréats comprend plusieurs modules. Parmi ceux-ci, une mise en situation professionnelle de 14 semaines auprès d'un psychologue de l'Éducation nationale tuteur.

Nombre de lauréats ont de très jeunes enfants, et des situations familiales parfois complexes. Ils souhaitent pouvoir effectuer cette mise en situation professionnelle au plus près de leur domicile et les conclusions du GT 14 donnaient à comprendre que cela serait possible. Pour mémoire, c'était le cas jusqu'alors pour les conseillers d'orientation-psychologues. Or, nous avons reçu des messages alarmants de jeunes mères qui se sont entendu dire qu'elles devraient faire leur stage en situation dans l'académie d'affectation et qui s'interrogent sur une possible démission.

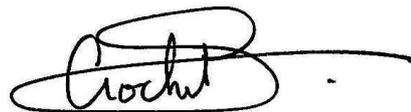
Le choix du lieu de stage en situation a fait l'objet d'une discussion particulière lors des travaux du GT 14. La fiche 4 validée en date du 10-06-2015, en indique les conclusions :

V. L'affectation

Selon leur spécialité, les stagiaires seront affectés dans une école ou dans un CIO de la zone géographique d'un des ESPE des académies dans lesquelles sont implantés les centres de formation spécialisés. Ils peuvent être affectés dans une académie limitrophe de celle dans laquelle se situent l'ESPE et le centre de formation. Le cas échéant et avec leur accord, les stagiaires peuvent être affectés dans une autre académie.

Monsieur le Ministre, vous écriviez il y a quelques jours, dans votre lettre adressée aux professeurs et aux personnels de l'Education nationale : « Notre ministère est ... le ministère de l'humain. Tout dépend des personnes que nous sommes. » Nous vous prions de tout mettre en œuvre pour que les centres de formation PSYEN où sont affectés les stagiaires les autorisent à choisir l'académie de mise en situation professionnelle.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes respectueuses salutations.



Stéphane CROCHET
Secrétaire général

Copie à M. Christophe Kerrero (Directeur de Cabinet), Mme Catherine Gaudy (Directrice générale des Ressources Humaines), Mme Florence Dubo (Directrice adjointe) et M. Jean-Pierre Bellier (Inspecteur général)